

Abattoirs et contrôle vidéo : il faut une obligation et non une expérimentation

Paris, le 12 janvier 2017 – **Cet après-midi sera examinée à l'Assemblée nationale en séance plénière la proposition de loi relative à la protection des animaux à l'abattoir. Après avoir été vidée de sa substance en Commission, plusieurs amendements ont été déposés. Certains sont positifs et complètent utilement la loi, d'autres sont dangereux. L'un d'eux propose une expérimentation du contrôle vidéo dans les abattoirs : une fausse bonne idée qui serait une façon pure et simple de repousser le problème. Il faut désormais agir et rendre le contrôle vidéo obligatoire. Pour cela, encore faut-il que les députés soient nombreux dans l'hémicycle cet après-midi !**

Il est nécessaire de rendre le contrôle vidéo obligatoire

En lieu en place de l'article d'origine de la proposition Falorni qui proposait la mise en place obligatoire de la vidéo-surveillance, certains députés proposent une « expérimentation » du mécanisme afin d'évaluer l'opportunité. Or, pour CIWF France, il s'agit avant tout d'une façon de repousser le problème encore une fois et de surtout ne rien faire.

L'intérêt et l'utilité du contrôle vidéo en abattoir ont déjà été démontrés en France comme à l'étranger. De plus, le rôle de la Commission d'enquête pendant 6 mois a justement été de déterminer ce qu'il fallait faire pour résoudre les graves problèmes dans les abattoirs et ses conclusions sont sans réserve : il faut mettre en place le contrôle vidéo obligatoire dans tous les abattoirs ! (proposition 62)

Par-dessus tout, l'expérimentation se fait déjà dans certains abattoirs en France et n'a pas besoin d'une disposition législative pour ce faire, car il n'y a aucun frein juridique à son installation. La loi serait justement utile pour le rendre obligatoire et l'encadrer de la même façon pour tous, en protégeant ainsi les salariés concernés !

CIWF est inquiet de voir, à quelques heures du vote, que les principaux partis n'ont pas pris clairement position pour le contrôle vidéo obligatoire et de nombreux députés soutiennent cet amendement pour l'expérimentation. S'il passe, cela sera une négation du travail de la Commission et le rejet d'une demande sociétale forte portée par de nombreuses associations de protection animale.

Les autres amendements importants :

Parmi les amendements déposés, plus de 40 complètent utilement la proposition de loi dont les principaux sont :

- Le rétablissement du **contrôle vidéo obligatoire**: 7 amendements, déposés par 29 députés.
- **L'étourdissement préalable obligatoire pour tout abattoir** (plus de dérogation) : 4 amendements, déposés par 24 députés.
- **L'étourdissement post-jugulation obligatoire** : 2 amendements déposés par 20 députés
- **La demande d'un rapport sur les alternatives à l'usage Co² pour l'étourdissement des cochons** : 2 amendements, déposés par 12 députés.
- **Expérimentation des abattoirs mobiles**: 1 amendement déposé par 7 députés
- **interdiction de l'abattage des femelles gestantes en phase avancée de gestation** : 4 amendements déposés par 14 députés

Pour que ce **texte soit réellement utile pour améliorer la protection des animaux en abattoir**, nous attendons que les députés **soutiennent ces amendements**, et à minima, l'instauration du contrôle vidéo obligatoire. **Il est donc essentiel que cet après-midi, les députés qui affirment soutenir ces amendements soient présents et votent. Nous serons attentifs et comptons sur eux cet après-midi !**

Contact presse

Claire Hincelin – claire.hincelin@ciwf.fr / 01 79 97 70 53 - 06 26 07 55 43

Retrouvez nous sur



A propos de CIWF

Créé en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF a pour mission de promouvoir le bien-être des animaux d'élevage et de mettre fin à l'élevage industriel, par le biais d'activités de plaidoyer, de campagnes et de partenariats. CIWF met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques